

OMPI



WO/CF/19/2
ORIGINAL: anglais
DATE: 3 octobre 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

CONFÉRENCE DE L'OMPI

Dix-neuvième session (15^e session ordinaire)
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2001

RAPPORT

approuvé par la Conférence

1. La Conférence avait à examiner les points ci -après de l'ordre du jour unifié (document A/36/1) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 20, 24, 27 et 28.
2. Les rapports sur ces points, à l'exception du point 20, figurent dans le rapport général (document A/36/15).
3. Les rapports sur le point 20 figurent dans le présent document.
4. M. José Graça Aranha (Brésil) a été élu président de la Conférence; M. Pierre Leduc (Canada) et M. Wiesław Kotarba (Pologne) ont été élus vice -présidents.

POINT 20 DEL'ORDRE DUJOUR UNIFIÉ :

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT EN RAPPORT AVEC LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PCIPD)

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/CF/19/1.
6. En représentant ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire a fait un survol des points saillants du rapport et a également informé l'assemblée d'un nombre de données relatives à des textes législatifs notifiés à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui sont à présent disponibles sur le site Web de l'OMPI. De même, le périodique de l'OMPI intitulé "Lois et traités de propriété intellectuelle" sera disponible dans un proche avenir sur ce site Web, en remplacement de la version papier.
7. Toutes les délégations qui ont pris la parole sur ce point ont félicité le président de son élection et ont signalé la qualité du travail accompli par le Secteur de la coopération pour le développement. De nombreuses délégations ont exprimé leur gratitude pour l'aide reçue de l'OMPI jusqu'à présent et ont formulé le vœu que cette assistance se poursuive et se développe à l'avenir avec des ressources supplémentaires.
8. La délégation du Brésil s'est félicitée de l'aide accordée par l'OMPI dans le cadre d'un séminaire sur la protection des savoirs traditionnels et de la propriété intellectuelle organisé récemment au Brésil par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), en collaboration avec la Commission européenne. Le séminaire a été largement couvert par les médias et a permis d'accroître l'intérêt pour les questions relatives à la propriété intellectuelle, aux savoirs traditionnels et à la protection de la diversité biologique et de mieux les faire connaître. La délégation a également souligné l'importance qu'elle attache aux activités de l'OMPI dans le domaine de la formation des responsables gouvernementaux en propriété intellectuelle et la nécessité de multiplier ces activités dans la mesure du possible. Ils'agit, en particulier, des cours organisés par l'Académie mondiale de l'OMPI à l'intention des diplomates et autres responsables gouvernementaux.
9. La délégation de la Jamaïque a félicité l'OMPI pour ses activités de coopération pour le développement dans la région des Caraïbes, notamment son engagement continu en faveur du développement d'un système régional de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. Beaucoup de progrès ont été accomplis depuis que les ministres de pays des Caraïbes ont convenu, en 1999, de mettre sur pied un comité régional sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, ce qui a abouti à la création du Caribbean Copyright Link (CCL). En 2000, à la troisième Réunion ministérielle de l'OMPI sur la propriété intellectuelle dans les Caraïbes tenue à Sainte-Lucie, une résolution adoptée par les ministres de pays des Caraïbes appelle notamment à une coopération plus étroite entre le CCL et les offices de propriété intellectuelle de la région. Bien que, à l'heure actuelle, une seule société de gestion collective jamaïcaine participe au CCL, l'intégration progressive d'autres sociétés nationales est prévue. La délégation a également exprimé sa gratitude aux bureaux de droit d'auteur et aux sociétés de gestion collective qui ont offert leur aide à la Jamaïque dans le cadre de la mise en valeur des ressources humaines, ainsi qu'à la Société générale des auteurs et éditeurs (SGAE) [Espagne] pour la fourniture de logiciels.

10. LadélégationduCosta Ricaasouliné l'importancedutravailaccompliparl'OMPIen Amériquecentrale,enparticulierauCosta Rica,sousl'impulsiondesondirecteurgénéral, M. Idris,desonvice -directeurgénéral,M. Casteloetgrâceà l'actiondu Bureau dela coopérationpourledéveloppementavecl'AmériquelatineetlesCaraïbes.Toutesles activitésmenéesauCosta Ricaontedesconséquences trèspositivespourledéveloppement delapropriétéintellectuelleetlamiseen valeurdesressourceshumaineschargéesdecette questiondanslepays.Ladélégation'st diteconfiantequelacoopérationpermettrade renforcerleprocessusdemodernisationdelalégislationetl'automatisationdesofficesde propriétéintellectuelle,enparticulierlesofficesdesbrevetssetdesmarques.Elleasouliné l'importanceduprocessusd'intégrationsous -régionaleenmatièredepropriétéintellectuelle danslarégiond'Amériquecentraleet,pourconclure,arecommandéd'augmenterles ressourceshumaineset financièresduBureau dela coopérationpourledéveloppementavec l'AmériquelatineetlesCaraïbes,comptetenudelademandecroissante d'aide technique danslarégion.

11. Ladélégationdel'Autricheafélicité l'OMPI dusuccèsdesactivitésdecoopération pourledéveloppement.L'Autricheappuyécesactivités,danslesquelleselleajouéunrôle important,etcontinueradelefaire,notammentparsaparticipationauxcoursdeformation et parl'organisation,àVienne,duséminaireannuelsurlapropriétéindustrielleencollaboration avecl'OMPI.L'Officeautrichiendesbrevetscontinueraégaleme nt d'appuyerleprogramme deCoopérationinternationalepourlarechercheetl'examen des inventions(ICSEI)de l'OMPI.

12. Ladélégationdel'Angolaexprimésareconnaissancepourlesactivitésdecoopération pourledéveloppementmenéesparl'OMPI.Unséminaireorganiséparl'OMPIen collaborationavecl'Institutangolaisdelapropriétéindustrielleetl'Institutnationaldes industriesculturelless'esttenuenAngoladu4au6 septembre 2001;ilaréuniplusde 120 participants,dontdesministresetautreshautsfonctionnaires,desjuges,des fonctionnairesdelapoliceetdesdouanes,desreprésentantsdusecteurprivé(notammentde petitesetmoyennesentreprises[PME]),desuniversitairesetdesartistes,ycomprisdes écrivainssetdesmusiciens.Lesconclusionsduséminaireontmisenévidencel'importance quel'OMPIattacheà laformationdesfonctionnaires.Malgré les progrèsréalisésgrâceà l'assistancefournieparl'Organisation,uneaideaccrueestattendue,notammentenvuede renforcerlescapacitésdel'Officedelapropriétéindustrielleetd'organiserunséminairesur lapropriétéintellectuelle,engénéral, etl'Accordsurlesaspectsdesdroitsdepropriété intellectuellequitouchentaucommerce(AccordsurlesADPIC),enparticulier.

13. Ladélégationdel'Égypteasaluélesactivitésdecoopérationpourledéveloppement menéesparl'OMPI,l'un edespierresangulairesdel'utilisationdusystèmeinternational dela propriétéintellectuelledansl'intérêdetouslespaysetdetouteslesrégions.Elles'est réjouiedelarécentemiseenplacedelaDivisiondel'automatisationdesofficesde propriété intellectuelleetespèrebénéficierdesacoopérationetdesonaide.LePCIPDdoitconstituer uncadred'établissementdesprioritésdel'OMPI.Àcetégard,lesfutursrapportsdece comitédevrontcontenirnonseulementlesdéclarationsdesdifférentesdélégations,maisaussi desconclusionsetdesrecommandationsprécisesquipourrontêtresoumisesauxassemblées desÉtatsmembresdel'OMPIpourqu'elleslesappuientetfavorisentleurmiseenœuvre,de mêmequelesdocumentsdetravaildesautrescomitésdel'OMPI.Ladélégationaappeléle Secrétariatàpoursuivre ses consultationsavec les Étatsmembresdel'OMPIenvuede développerlePCIPDetderenforcersonrôleentantqu'outil dedéfinitiondelavisionde l'OMPI.

14. Lad élégation du Portugal a félicité l'OMPI pour ses activités de coopération pour le développement, en particulier, ses activités de promotion de l'enseignement à distance et pour les initiatives qu'elle a lancées en vue de promouvoir l'utilisation du système de propriété intellectuelle, en particulier par les petites et moyennes entreprises (PME). La protection de la propriété intellectuelle a joué un rôle essentiel dans la stimulation de la croissance économique, grâce à l'appui apporté au développement industriel et technique. Une Table ronde interrégionale de haut niveau sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays les moins avancés (PMA) a été organisée par l'OMPI à Lisbonne les 1^{er} et 2 février 2001. Cette manifestation a abouti à la Déclaration de Lisbonne qui, par la suite, a été adoptée à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Le Portugal continuera d'appuyer les activités de coopération pour le développement de l'OMPI, et d'y participer activement, notamment par son engagement dans l'organisation d'activités de promotion de la protection et de l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement économique.

15. Lad élégation de la Colombie a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour les activités menées dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui revêt une grande importance pour les pays en développement. L'un des objectifs de l'OMPI est de promouvoir, à travers son programme de coopération pour le développement, l'intégration de ces pays en développement dans l'économie mondialisée. Lad élégation a souligné l'importance de la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, des organismes de radiodiffusion et des bases de données, ainsi que des savoirs traditionnels, de même que les progrès accomplis à cet égard. Il est nécessaire, pour la Colombie, de compter sur l'aide de l'OMPI dans ses efforts de renforcement institutionnel de la Direction nationale du droit d'auteur, ainsi que pour la mise en place de l'infrastructure nécessaire, à la suite de la récente adhésion de la Colombie au Traité de coopération en matière de brevets (PCT). En outre, la Colombie espère bénéficier de initiatives lancées en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) et souhaite que l'OMPI poursuive sa collaboration dans le domaine informatique avec le Service national spécialisé dans les délits contre le droit d'auteur et avec le Ministère public, ainsi que dans le cadre des programmes de formation de l'Académie mondiale de l'OMPI.

16. Lad élégation du Guatemala a remercié l'OMPI de l'aide accordée à son pays et à toute la région d'Amérique centrale et a annoncé que le Guatemala s'est conformé aux obligations découlant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), en adoptant des législations en matière de droit d'auteur et de propriété industrielle qui ont été examinées par le Conseil sur les ADPIC. Dans le cadre de la création du service de la propriété intellectuelle au sein du Ministère public, la délégation a fait part de la nécessité de bénéficier d'un appui particulier en matière de sanction, grâce à la formation des responsables et à la fourniture du matériel nécessaire. Pour conclure, elle a insisté sur la nécessité d'instaurer à l'OMPI un système unifié de diffusion des documents par l'Internet et de mettre à disposition tous les documents, dans les langues officielles, avant les réunions ou conférences respectives.

17. Lad élégation de Cuba a mis en exergue l'aide fournie par l'OMPI pour l'élaboration de la deuxième édition du CD-ROM MARIPOSA, qui contient des informations sur les marques en vigueur à Cuba, y compris les demandes internationales de marques dans le cadre de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Elle a souligné les efforts déployés par l'Académie mondiale de l'OMPI pour organiser des cours d'enseignement à distance, et l'importance du projet régional de gestion collective dans les Caraïbes en tant que moyen de renforcement de la coopération entre les offices de la région et comme exemple éventuel pour d'autres régions. Elle a exprimé sa gratitude pour la coopération en matière d'automatisation, qui a eu des conséquences très positives dans le

développement de l'Office cubain de la propriété industrielle (OCPI), en permettant d'accéder à l'information en matière de propriété industrielle. Par ailleurs, la délégation a souligné la qualité des services d'information en matière de brevets à l'intention des pays en développement fournis par l'OMPI, qui sont d'une grande utilité pour les utilisateurs, ainsi que le rôle joué par l'OMPI dans le commerce électronique et, en particulier, dans le deuxième processus de consultation sur les noms de domaine de l'Internet. Pour conclure, elle a mis l'accent sur l'importance de la création du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, et a remercié l'OMPI pour le travail accompli par le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes, en général, et, en particulier, pour l'organisation à Cuba de séminaires sur le PCT.

18. La délégation de l'Équateur a mis l'accent sur l'importance, pour son pays, de la propriété intellectuelle, dont le développement remarquable ces dernières années a commencé par la mise en œuvre de réformes législatives nécessaires en vue de s'adapter à l'environnement international et est poursuivi par l'entrée en vigueur de cette législation, ce qui a été rendu possible grâce, notamment, à l'aide de l'OMPI et, en particulier, à l'adhésion de l'Équateur au PCT. Cette aide a permis de renforcer l'Office de la propriété intellectuelle et de faire reconnaître le rôle de la propriété intellectuelle aux magistrats et aux fonctionnaires des douanes et de la police. En novembre prochain, se tiendra à Quito un séminaire sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore, thèmes auxquels l'Équateur attache beaucoup d'importance, eu égard à sa grande diversité ethnique, culturelle et biologique. À la même période, se tiendra la réunion des directeurs des offices de propriété intellectuelle d'Amérique latine, ce qui prouve l'intérêt de la région pour l'échange d'idées et le renforcement de la protection et de l'utilisation de la propriété intellectuelle. Pour conclure, la délégation a exprimé le souhait que le directeur général, M. Kamil Idris, puisse participer, à l'invitation du Gouvernement équatorien, à la réunion des directeurs d'offices de propriété intellectuelle, principaux acteurs de l'utilisation et de la gestion de la propriété intellectuelle en Amérique latine.

19. La délégation du Panama a remercié l'OMPI pour l'appui qu'elle apporte aux pays en développement, en particulier dans le domaine de l'automatisation et de techniques de l'information, appui dont a bénéficié l'office de propriété intellectuelle de son pays. Elle a fait référence au document PCIPD/2/5 Rev., notamment aux activités prévues dans le cadre de l'actualisation et de la diffusion de la propriété intellectuelle qui sont mentionnées aux paragraphes 51 à 54 de ce document, et a offert de collaborer étroitement avec le Secrétariat pour la réalisation de ces activités, en mettant à disposition ses installations nationales pour faciliter les travaux futurs de l'OMPI dans la région.

20. La délégation du Ghana a exprimé sa gratitude à l'OMPI pour ses activités de coopération pour le développement, notamment celles relatives à la fourniture de conseils dans le domaine législatif, au renforcement des institutions, à la gestion collective des droits, à l'Académie mondiale de l'OMPI et à la promotion des activités inventives et innovantes. Les activités de l'Organisation au Ghana ont accéléré le développement du système national de propriété intellectuelle. Si des progrès importants ont été réalisés grâce à l'aide de l'OMPI, la délégation a insisté sur la nécessité de poursuivre cette assistance, surtout en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines chargées de l'administration des offices nationaux de propriété intellectuelle et de la rédaction de textes législatifs. Cette aide est indispensable car elle permettra au Ghana de s'occuper de questions liées à la mise au point et à la gestion d'un système efficace pour la protection des droits de propriété intellectuelle.

21. LadélégationduVenezuela,s'exprimantaunomdugroupedespaysd'Amériquelatine etdesCaraïbes(GRULAC),adécritlaréuniondumoisdéfévrier2001duComitépermanent delacoopérationpourledéveloppementenrapportaveclapropriétéintellectuelle(PCIPD) commeuneexcellenteoccasiond'évaluerlesprogrammesdecoopérationdel'OMPI.En outre,elleaexprimélesouhaitquel'OMPIcontinued'approfondirsonprogrammede coopérationpourledéveloppement,enaccordantuneimportanceparticulièreàdesdomaines commelerenforcementdesinstitutions,lamiseàniveaudessystemesinformatiquesdes officesdepropriétéintellectuelle,laformationdesressourceshumaines,lapromotionde l'enseignementdelapropriétéintellectuelledanslesuniversitésetlapromotiondelagestion collective dudroitd'auteuret desdroitsconnexes dans les paysdelarégion –entreautres. Elles'estfelicitéequelaréunionrégionaleannuelledesdirecteursdesofficesdepropriété industrielle d'Amériquelatineaitfaitl'objetc' d'uneévaluationparunconsultantexterne,quia établiunrapportdontona putirerdesenseignementsintéressantspouraméliorerencorela qualitéetlesexeffetsdelacoopérationofferteparl'OMPI.Elleasouligné l'importancedela coopération dans des domaines comme les indications géographiques, les savoirs traditionnels et l'innovation technologique, et a réitéré l'appel du GRULAC pour que les documents imprimés et toutes les informations mises sur le réseau soient traduits en espagnol.

S'exprimantaunomduVenezuela,ellearemercié l'OMPI pour l'appui apporté à son pays ,et notamment pour l'assistance qu'il lui a été fournie lors de la préparation des modifications du projet de loi sur la propriété industrielle, de l'organisation d'un séminaire sur les indications géographiques et de l'organisation de ateliers sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore, le quel a permis de mettre au point la position du Venezuela et de rapprocher les différents secteurs, tels que le secteur public, le secteur traditionnel et les communautés indigènes de son pays. Elle a insisté sur l'importance des petites et moyennes entreprises (PME) en tant que facteurs essentiels du développement du Venezuela, et a suggéré que la réalisation de programmes de développement, dans ce domaine, passe par l'utilisation de l'information technologique figurant dans les brevets.

22. LadélégationduHondurasasoulignéleseffortsdéployésparsonpays pour s'intégrer dans le processus économique international afin d'accroître son développement, et a décrit la propriété intellectuelle comme un élément indispensable pour favoriser le développement économique, technologique et social. Elle a indiqué que l'appui reçu du Bureau international de l'OMPI a permis de mettre en route, dans son pays, le processus de modernisation administrative du système de la propriété intellectuelle à travers, notamment, l'assistance fournie pour doter l'office de propriété intellectuelle d'un système d'appui automatisé, ainsi que les activités de renforcement des capacités destinées au personnel de l'office et des institutions connexes. L'assistance reçue a facilité également le processus d'actualisation du cadre juridique de la propriété intellectuelle, qui doit permettre au pays de s'acquitter des obligations internationales découlant, en particulier, de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Ladélégation a déclaré par ailleurs que son pays se sent honoré d'avoir été choisi par l'OMPI comme pays pilote pour l'installation de son kit WIPO NET. Reconnaissant toute la collaboration qu'il lui a été offerte, il a exprimé le vœu de continuer à bénéficier de l'appui de l'OMPI pour la diffusion de la propriété intellectuelle et le développement d'un processus d'intégration régionale dans ce domaine.

23. LadélégationduKenya a exprimé sa gratitude à l'OMPI pour le soutien qu'elle continue à apporter au renforcement du régime de protection de la propriété intellectuelle en place au Kenya. L'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif a permis que l'examen des lois de propriété intellectuelle du Kenya aise de l'Organisation mondiale du commerce se déroule avec succès, car il a été constaté que cette législation est dans

l'ensemble conforme aux obligations contractées par le pays en vertu de l'Accord sur les ADPIC. En outre, les conseils fournis par l'OMPI à la suite d'une mission d'enquête au Kenya en mars 2001 ont abouti à la création d'un comité national chargé de lutter contre la piraterie. Sides progrès importants ont été accomplis grâce à l'aide de l'OMPI, il est toutefois nécessaire que cette assistance se poursuive, surtout en ce qui concerne les ressources humaines et le renforcement du cadre institutionnel et administratif mis en place dans le pays pour la protection de la propriété intellectuelle, notamment des capacités des offices de propriété intellectuelle. La délégation a également déclaré appuyer les initiatives de l'OMPI visant à promouvoir l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les PME, et ce d'autant plus que ces entreprises constituent l'épine dorsale de nombreuses économies, dont celle du Kenya. Elle a également félicité l'OMPI pour la création du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.

24. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, s'est déclarée satisfaite du travail accompli par l'OMPI dans le cadre de son programme de coopération, en insistant sur l'importance que revêtent pour les pays africains des projets tels que le WIPO et IMPACT. Elles' est aussi félicitée de l'initiative prise, conjointement avec l'OMC, en faveur des pays les moins avancés, et a exprimé le souhait que cette initiative soit mise à profit pour développer les capacités en matière de propriété intellectuelle. La délégation a décrit le Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle comme étant l'instance la plus appropriée pour la mise en place de politiques en matière de coopération et a souhaité que l'OMPI continue son programme de coopération pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC en Afrique et la modernisation des législations ainsi que des offices. La délégation a également fait allusion aux activités de l'OMPI dans le domaine des connaissances traditionnelles et du folklore. Elle a exprimé le souhait du groupe des pays africains que la coopération se fasse à travers des programmes à moyen et à long terme, et a suggéré que les conclusions du comité permanent soient assorties de recommandations, de façon à dynamiser l'action de l'OMPI tout en tenant compte des besoins exprimés par les États membres. Elle a souligné l'importance des rencontres de formation et de sensibilisation comme outil indispensable pour la promotion de la propriété intellectuelle, et a souhaité une large participation de experts africains à ces rencontres. Elle a rendu hommage, dans ce contexte, aux activités de l'Académie mondiale de l'OMPI, tout en suggérant l'élaboration de manuels didactiques de diffusion de la propriété intellectuelle.

25. La délégation des États-Unis d'Amérique a fait l'éloge des activités du PCIPD. Elle en outre déclaré que son gouvernement s'est engagé dans un vaste programme de coopération pour le développement, visant notamment à appuyer la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Pendant l'exercice biennal en cours, des pays en développement de chaque région du monde ont reçu de l'aide pour mettre en place ou renforcer leurs systèmes de protection de la propriété intellectuelle. Le gouvernement des États-Unis d'Amérique accorde un niveau élevé de priorité à l'aide aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux pays en transition dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la protection des droits de propriété intellectuelle.

26. La délégation de la Jordanie a instamment demandé à l'OMPI de continuer à élaborer des programmes de formation pratique visant à renforcer les capacités techniques des inspecteurs luttant contre la piraterie et la contrefaçon. À cet égard, elle a demandé que de tels programmes soient mis en place dans des pays qui ont acquis de l'expérience dans le domaine, afin de permettre un échange de compétences entre les pays. La délégation a insisté une fois encore sur la nécessité d'utiliser la langue arabe dans ces programmes. Elle a

également invité l'OMPI à examiner la possibilité de coparrainer des campagnes de sensibilisation visant le grand public, les fonctionnaires gouvernementaux et les utilisateurs du système de la propriété intellectuelle.

27. La délégation de l'Oman a noté que les activités relevant du Programme de coopération pour le développement sont améliorées et développées, notamment celles que mène le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes. À cet égard, elle est dite heureuse de l'organisation du Forum international de l'OMPI intitulé "Propriété intellectuelle et savoirs traditionnels: notre identité, notre avenir", qui se tiendra à Mascate en janvier 2002. La délégation a rappelé l'importance de la formation des ressources humaines et a instamment demandé à l'OMPI de poursuivre ses efforts visant à former du personnel spécialisé dans le domaine de la propriété intellectuelle.

28. La délégation d'Antigua-et-Barbuda a exprimé sa gratitude à l'OMPI pour sa contribution à l'effort de renforcement du régime de protection de la propriété intellectuelle du pays. En ce qui concerne l'assistance fournie récemment, elle a évoqué la fourniture de postes de travail au titre des Unions du PCT et de Madrid et d'un module relatif aux marques dans le cadre du projet d'automatisation de la région des Caraïbes, l'organisation d'une mission d'experts sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et surtout l'assistance fournie ponctuellement avant l'examen de la législation nationale sur la propriété intellectuelle par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le module relatif aux marques permet de créer une base de données pour les enregistrements. On compte aussi sur la fourniture prochaine d'éléments supplémentaires de matériel et de logiciel dans le cadre du projet d'automatisation. Bien que l'assistance de l'OMPI ait beaucoup progressé, cette même délégation a souligné la nécessité de l'étoffer, notamment en ce qui concerne la diffusion d'informations sur la propriété intellectuelle auprès des décideurs et du grand public. Cela est en effet nécessaire pour promouvoir le recours à la propriété intellectuelle et sa protection en tant qu'instrument de développement économique. En formulant les activités de coopération pour le développement, il faut aussi prendre en considération la diversité des conditions propres à chaque pays. Cette délégation a en fin de compte souscrit à la proposition de faire figurer des conclusions dans le rapport du PCIPD.

29. La délégation de Madagascar a félicité les activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI et a remercié le directeur général d'avoir permis la visite à Madagascar de deux vice-directeurs généraux, M. Castelo et M. Curchod, témoins de l'efficacité de cette coopération. Elle a aussi souligné combien il importait que cette coopération s'étende aux îles de l'Océan Indien; elle a mentionné à cet égard une réunion qui s'est tenue à Madagascar en juillet 2001, à laquelle ont participé 350 chefs d'entreprises et de petites et moyennes entreprises (PME) des Comores, de Madagascar, de Maurice, de Mayotte, de la Réunion et des Seychelles pour évoquer la protection des indications géographiques des produits émanant de ces îles ainsi que les problèmes de contrefaçon.

30. La délégation du Kirghizistan a fait l'éloge des travaux du PCIPD. Les pays en transition ont besoin d'une assistance plus étendue pour renforcer leurs systèmes de protection de la propriété intellectuelle. Cette délégation a souligné l'importance des activités de formation de l'Académie mondiale de l'OMPI et la nécessité de prévoir davantage de programmes en russe. Une assistance est aussi nécessaire pour l'achat de matériel. Le Kirghizistan souhaiterait en fin de compte être associé au projet WIPO NET, ce qui l'aiderait à développer son système de protection des droits de propriété intellectuelle.

31. LadélégationduMalawiaexprimésagratituedeàl'OMPIpourlesactivitésmenées dansledomainedelacoopérationpourledéveloppementainsiqu'à touslesofficesde propriétéindustrielleetdedroitd' auteurquiontprêtéleur concoursàl'Organisationpourla poursuitedecetesactivités. Aucoursdelapériodeàl'étude,l'OMPIafourniuneassistanceau Malawi,notammentenformantdesfonctionnairesnationaux,enmettantàdispositiondu matériel(ordinateursetphotocopieur s)etenorganisantencommunavecl'Organisation régionaleafricainedelapropriétéindustrielle(ARIPO)unemissionsurl'évaluationdes besoins.LeGouvernementduMalawis'emploieactivementàmettreencœuvresles recommandationsformuléesdanslerap portdecetteémission,quiservirontaussidebaseàdes propositionsderéformelégislative danslecadred'unpland'actionnationalpourlerespect desobligationsdécoulantdel'Accordsurlesaspectsdesdroitsdepropriétéintellectuellequi touchentaucommerce(AccordsurlesADPIC)d' icilemoisdejanvier2006.Lesactivitésde l'OMPIauMalawiontcontribuéàsensibiliserdavantage lacommunautéjuridiqueetlegrand publicàlapropriétéintellectuelleetàl'intérêtqu'elleprésente.LaLawS ocietyofMalawi étudieactuellementunepropositiondecréationd'uninstitutnationaldelapropriété intellectuelle.LadélégationduMalawiacependantsoulignéqu'uneassistanceplusétendue estnécessaireàlafoispourlaformationetlerenforcementdescapacitésetpourfaciliterla participationdesonpaysàd' importantesréunionstellequecellesduPCIPD.Cette participations'inscriraitdanslaligneduprojetdel'OMPId'intégrerlespayslesmoins avancésdanslesactivitésdepromotionet deprotectiondelapropriétéintellectuelle.Cette mêmedélégationaaussireconnulerôleimportantquejouel'Académiemondialede l'OMPI etsonprogrammed' enseignementàdistance,grâceauqueluncertainnombrede fonctionnairesmalawiensontdéjàb énéficiéd'uneformation.Elleaenfinremerciétousles officesdepropriétéindustrielleetdedroitd' auteurquicontinuentdecoopéreravecl'OMPI enfournissantdesressourcespourlesactivitésduprogrammedecoopérationpourle développement.
32. Ladélégationdel'UruguayappuyéladéclarationfaiteparladélégationduVenezuela aunomdugroupedespayisd' AmériquelatineetdesCaraïbes(GRULAC),notammentence quiconcernelasensibilisationàlapropriétéindustrielle,etaestimé quelapossibilitéde démythifiercertainsaspectsdelapropriétéintellectuelleetdepromouvoirledéveloppement despaysdelarégiondépendradelamesuredanslaquelleladiffusiondesconnaissancesenla matières' étendraà touslessecteursdela société.
33. Ladélégationde laGuinéeéquatorialeafélicitél'OrganisationetleSecrétariatpourla qualitédesdocumentsmisàladispositiondesparticipantsdesréunionsetpourleursactivités decoopérationpourledéveloppement.Ellea ditquesonpaysestdevenumembrede l'OMPI etaratifiéesconventionsdeParis etdeBerneen1997.Danslecadredelacoopérationpour ledéveloppement,laGuinéeéquatorialeareçudumatérielinformatiqueetuneassistance dansledomainelégislatif,quiluiapermisd' adopterunenouvelleloiportantcréationd'un officedepropriétéindustrielle.Elleacependantdemandéuneassistancecomplémentairede lapartdel'OMPI,àlaquellepourrait s'associerl'Officeespagnoldesbrevets etdesmarques, comptetenudesparticularitéslinguistiquesdupays.Cettemêmedélégationaditquela Guinéeéquatorialeestaussidevenumembrede l'Organisationafricainedelapropriété intellectuelle(OAPI)etaadhéréauTraitédecoopérationenmatièredebrevets(PCT);ellea ajoutéquesonpaysaencorecertainesobligationsinternationalesàremplir,etnotamment cellesquidécoulentdesdispositionsdel'AccordsurlesADPIC.
34. LadélégationdeSainte -Lucieafélicitél'OMPIdesesactivités decoopérationpourle développementetnotammentdecellesquiontétéexécutéesdanssonpays.Sainte -Lucie s'emploietoujoursàdéveloppersonsystème depropriétéintellectuelleetabesoind'une

assistancesuiviepourlamiseen valeurdesressource shumainesetlasensibilisationdupublic ainsiqued'unsoutientechnologique.Unmodulereatifauxmarquesluiaétéremis récemmentdanslecadreduprojetd'automatisationdelarégiondesCaraïbes.Oncompte qu'ilseraadaptéauxbesoinsdivergentsdespaysdelarégion.Lespaysintéressés coopérerontàcettefinavecl'OMPI.Sainte -Lucieattendavecintérêtlapoursuitedela coopérationavecl'OMPI,notammentpourlesactivitésrépondantauxbesoinsdepetsÉtats insulairesdeSainte -Lucie.

35. Ladélégationde la Républiquepopulaire démocratique de Corée s'est déclarée satisfaitedurapportduPCIPDetarappeléqueleprogrammedecoopérationpourle développementavaitpourobjetifprincipal d'aiderlespaysendéveloppement entàtirer avantagedusystème de protectiondelapropriétéintellectuelleàdesfinsdedéveloppement économiqueetculturel, enrenforçantnotammentlacoopérationdanslesdomaines législatif etinformatique.Ellearelevél'efficacitédelacoopérationencequiconcernela fourniturede matérielpour l'automatisationdessystèmesd'enregistrementdelapropriétéindustrielle.Elle aremerciél'OMPIdes effortsqu'elledéploiedanslecadredesesactivitésdecoopération pourledéveloppementeta suggérédemettrel'accent,à l'avenir,surlaformation professionnelle, afin dedonneraux fonctionnaires des paysendéveloppement les moyens de fairefaceà l'évolutiondelalégislation,à l'augmentationdesdemandesd'enregistrementeta lagénéralisationdelacommunicationélectronique.

36. Ladélégationde la Côte d'Ivoire aremerciéleSecrétariatdel'OMPI del'appui fournià sonpaysaucoursdel'annéeécoulée.Elleasoulinéquemêmesilesopérateurs économiquesetlesmilieuxuniversitairesetjudiciairesde la Côte d'Ivoire commencentàse familiariseraveclanotiondepropriétéintellectuelle, ledéfimajeurà releverconsisteà concrétiserlelienentre la propriétéintellectuelleetledéveloppementauprèsdespopulations ainsiquedes producteursruraux, desartisansetdespetitesetmoyennesentreprises(PME). C'estpourquoielles'estréjouiedesorientationssuiviesetdesprogrammesmis enœuvre actuellementpar l'OMPI, notammentencequiconcernelaprotectiondessavoirs traditionnels, dufolkloreetdel'accèsauxressourcesgénétiques.Elle a expriméson appréciationpour l'assistance del'OMPIencequiconcernelamiseenœuvre d'unprojet pilote pour la valorisation des indications géographiques en Côte d'Ivoire , en collaboration avecl'Institutnationaldelapropriétéindustrielle(INPI)[France].Enfin,ladélégation a exprimél'intérêt desonpays pour le programme del'OMPI en faveur des PME, et la conviction que l'OMPI saura l'appliquer tenant compte des besoins et des spécificités des paysendéveloppement; lamiseenœuvre de ce programme devrait permettre de constater à quel point lesystème delapropriétéintellectuelle peut contribuer au relèvement d'univeau technologique de ces pays.

37. LeSecrétariat aremerciétouteslesdélégationsayantprislaparoleenleurdonnant l'assurance que le Secrétariat noterasoigneusement toutes leurs observations et suggestions et prendra les mesures nécessaires pour les mettre en œuvre. À propos d'un point soulevé par la délégation del'Égypte, le Secrétariat a rappelé qu'à la première réunion du PCIPD les États membres ont demandé que le comité se réunisse à des dates qui permettent l'évaluation de la mise en œuvre des programmes et sous -programmes de l'exercice biennal et la présentation de propositions pour le programme et budget suivant del'Organisation. En conséquence, les dates de la réunion du comité ont été fixées en vue non seulement de permettre d'évaluer les activités et d'y apporter une soindescorrections mais aussi d'inclure dans le projet de programme et budget les propositions émanant du comité. C'est ainsi que toutes les

propositions pertinentes émanant du comité ont été incorporées dans le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2002 -2003. L'ordre du jour du comité concorde avec les activités de l'OMPI. Les travaux du PCIPD doivent cependant être soigneusement coordonnés avec ceux d'autres comités de l'OMPI pour éviter les doubles emplois.

38. La conférence a pris note du contenu du document WO/CF/19/1 ainsi que des suggestions et propositions de toutes les délégations.

[Fin du document]